ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

EMCP
KSBS

Service de la sécurité civile et militaire SSCM
Amt für zivile Sicherheit und Militär AZSM

Protection de la population
Bevölkerungsschutz

PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES | ETAT DE FRIBOURG

#FRIPIC

N° I • AUTOMNE 2026

FOCUS // Quand l'eau se fait rare

© Photo: Giada Valsangiacomo, Pont-en-Ogoz, 11.04.2025

• ÉDITO //

Bienvenue dans #FRIPIC !

Une infrastructure critique ne se remarque souvent que lorsqu'elle cesse de fonctionner. Tant qu'elle tient, ce qu'elle rend possible paraît aller de soi. Pourtant, cette continuité repose sur des ouvrages, des systèmes, des ressources et, surtout, sur celles et ceux qui veillent chaque jour à les faire fonctionner.

C'est à vous que #FRIPIC s'adresse.

Dans le prolongement de la stratégie cantonale PIC 2026-2028, cette newsletter accompagnera sa mise en œuvre en créant un lien régulier entre le canton, les exploitants d'infrastructures critiques et l'ensemble des acteurs concernés.

Actualités, éclairages, préparation, cybersécurité : #FRIPIC entend vous apporter une information utile et concrète pour renforcer, ensemble, la résilience des infrastructures critiques de notre canton.

Bonne lecture !

Giada Valsangiacomo, collaboratrice scientifique et *déléguée cantonale AEP*

• ACTUALITÉS //

18.02.2026 Vers des nouvelles bases légales pour la protection des infrastructures critiques

Le Conseil fédéral a engagé les travaux en vue de renforcer le cadre légal de la protection des infrastructures critiques. Cette démarche fait suite à deux motions du Parlement portant sur des domaines complémentaires.

La première, consacrée à la **résilience des infrastructures** critiques (motion 23.3001), doit permettre à la Confédération d'édicter des prescriptions contraignantes dans les secteurs relevant de sa compétence. La seconde (motion 23.3002) vise à renforcer la **sécurité des données numériques essentielles** de la Confédération, des cantons et des exploitants d'infrastructures critiques.

Les grandes lignes des deux projets de loi doivent être précisées d'ici fin 2026. Selon le calendrier prévisionnel, un projet destiné à la consultation devrait ensuite être élaboré d'ici début 2028, pour une entrée en vigueur envisagée vers 2031.

Communiqué de presse du Conseil fédéral

02.03.2026 Pandémie et pénurie d'électricité : les deux risques majeurs en Suisse

L'OFPP a publié la quatrième édition de **l'analyse nationale des risques « Catastrophes et situations d'urgence en Suisse »** (CaSUS 2025).

Sur les 44 dangers analysés, la pandémie et la pénurie d'électricité prolongée présentent les risques les plus élevés, en raison de la combinaison de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur des dommages potentiels.

Par rapport à 2020, l'appréciation de certains risques a évolué : la probabilité d'une pandémie est revue à la hausse, tandis que les dommages liés à une pénurie d'électricité sont réévalués à la baisse grâce aux mesures de contingentement. Le conflit armé demeure toutefois, de loin, le scénario aux dommages potentiels les plus importants.

Élaborée avec la participation de 265 experts, dont des exploitants d'infrastructures critiques, CaSUS constitue une base pour le développement de la protection de la population et, à ce titre, un élément important de la politique de sécurité globale de la Suisse. Pour les exploitants, elle constitue également un outil pour **examiner leur résilience face à différents risques** et identifier les scénarios à intégrer dans leur préparation.

Communiqué de presse de l'OFPP

Découvrir CaSUS 2025 et les 44 dossiers sur les dangers

25.06.2026 La Suisse face à un environnement sécuritaire qui se dégrade

Dans son rapport « **La sécurité de la Suisse 2026** », le Service de renseignement de la Confédération (SRC) constate une nouvelle détérioration de l'environnement sécuritaire.

Les menaces hybrides touchent désormais directement la Suisse, notamment dans le cyberespace et au niveau des infrastructures critiques. Le SRC attire en particulier l'attention sur le **risque de sabotage**. Si la Suisse n'a pas encore été directement visée, des infrastructures situées sur son territoire sont déjà utilisées pour préparer ou mener des actions à l'étranger. L'interconnexion des réseaux accroît également l'exposition : une attaque contre un nœud central peut toucher plusieurs pays et faire d'une infrastructure suisse une cible en raison de son importance pour d'autres États.

Lire le rapport « La sécurité de la Suisse 2026 »

• FOCUS //

QUAND L'EAU SE FAIT RARE

Enseignements de l'été 2026

Elle alimente les ménages, irrigue les cultures, permet de produire, de refroidir ou de lutter contre les incendies. Elle fait vivre les écosystèmes et, parfois sans même être consommée, conditionne le fonctionnement d'autres infrastructures.

L'eau. Cet été, elle s'est rappelée à notre attention.

Un été hors norme

Entre avril et juin 2026, la Suisse n'a reçu en moyenne que 56 % des précipitations habituelles, soit la valeur la plus faible observée depuis 1901, à égalité avec 1976. Même après les pluies de juillet, le déficit accumulé depuis le printemps restait comparable à celui des grandes sécheresses estivales historiques de 1976, 2003 et 2018. [1]

Lorsqu'elle se prolonge, une sécheresse ne se traduit pas seulement par un manque de pluie. Les sols s'assèchent, les débits des cours d'eau et les niveaux des lacs diminuent et, selon leur nature, les eaux souterraines et les sources peuvent à leur tour être affectées.

À la mi-août, près d'un tiers des stations de mesure situées au nord des Alpes enregistraient des débits correspondant à des étiages qui ne surviennent que tous les 30 ans, voire plus rarement encore. Selon les régions, les niveaux des eaux souterraines et les débits des sources étaient également bas, parfois extrêmement bas. [2]

© Photo: Keystone, Blick, 06.08.2026

Dans le canton de Fribourg, au début du mois d'août, les réserves d'eau de certains alpages avaient atteint leurs limites. L'eau a dû être acheminée depuis la vallée et, pour une vingtaine d'alpages inaccessibles par la route, le canton a sollicité l'appui subsidiaire de l'Armée, notamment par hélicoptère, en complément des moyens civils déjà engagés. [3]

Une ressource, plusieurs fonctions

Les effets d'une sécheresse ne se mesurent toutefois pas à la seule quantité d'eau disponible. Lorsque les débits baissent et que les températures augmentent, les conditions d'utilisation de la ressource peuvent, elles aussi, se trouver modifiées.

Tournons-nous vers l'Aar, fleuve emblématique qui traverse la capitale fédérale. La centrale nucléaire de Beznau puise dans ses eaux pour assurer son refroidissement.

© Photo: Marco Zanggér («20 Minuten»)

Lorsque l'Aar dépasse 25 °C, la centrale ne peut plus être exploitée à pleine capacité afin de respecter les exigences de protection des eaux. [4] Dès le mois de mai, la chaleur a ainsi imposé ses limites. La puissance de Beznau a dû être réduite et, au fil de l'été, la hausse des températures de l'Aar a conduit à l'arrêt temporaire d'un ou des deux réacteurs en juin, juillet et août. L'unité 1 n'a repris son exploitation que le 21 août, lorsque le fleuve s'est enfin refroidi. [5]

Sur le Rhin, la sécheresse a produit un autre effet. Les faibles niveaux d'eau ont contraint certains bateaux à

naviguer avec des cargaisons fortement réduites, voire les ont empêchés de naviguer. Les capacités d'importation vers la Suisse de biens vitaux tels que les produits pétroliers, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou les engrais s'en sont trouvées limitées. [6]

Ces exemples s'ajoutent aux manifestations les plus visibles de la sécheresse, de ses effets sur les récoltes aux restrictions qui touchent directement la population, comme l'interdiction des feux en plein air ou les limitations imposées aux festivités du 1er Août.

Une disponibilité qui évolue

Les scénarios hydrologiques Hydro-CH2018 montrent qu'en été et en automne, les niveaux des eaux de surface et souterraines devraient diminuer, tandis que les périodes de sécheresse deviendront plus fréquentes et plus longues. Certaines régions pourront ainsi connaître temporairement des situations où les besoins dépassent les ressources disponibles. [7]

Le changement climatique modifie également la répartition de l'eau au cours de l'année. La neige et les glaciers perdent progressivement de leur importance dans le régime hydrologique suisse. Les enjeux portent donc moins sur une disparition générale de la ressource que sur sa disponibilité selon les saisons et les régions, avec, entre autres, des conséquences possibles pour la production hydroélectrique.

En août 2026, le Réseau pour l'adaptation aux changements climatiques est arrivé à une conclusion similaire. Les pénuries régionales devraient devenir plus fréquentes, avec des conséquences possibles pour l'agriculture, l'approvisionnement en eau, l'industrie, le tourisme et les écosystèmes. Face à ce constat, il recommande cinq trains de mesures pour une gestion des ressources en eau résiliente au climat. Les recommandations portent notamment sur une planification régionale des ressources en eau, une meilleure disponibilité des données et un renforcement de la coordination entre les cantons. Elles prévoient également de développer le partage des connaissances et la sensibilisation, tout en assurant le financement nécessaire à leur mise en œuvre. À terme, ces travaux doivent contribuer à l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion de l'eau. [8]

De l'eau à l'eau potable

Parler de pénurie d'eau appelle toutefois une distinction importante. L'eau présente dans le milieu naturel n'est pas encore de l'eau disponible au robinet. Elle doit être captée, traitée si nécessaire, stockée puis distribuée. L'approvisionnement en eau potable repose donc à la fois sur la disponibilité de la ressource et sur le fonctionnement de toute une infrastructure.

Une sécheresse n'entraîne dès lors pas automatiquement une pénurie d'eau potable. La Suisse dispose globalement d'importantes ressources, mais toutes ne réagissent pas de la même manière : les petites ressources souterraines et les sources peuvent être beaucoup plus sensibles à une sécheresse prolongée que les grandes nappes. [2] Plusieurs communes du canton de Fribourg ont ainsi émis des recommandations ou instauré des restrictions concernant l'utilisation de l'eau potable durant l'été 2026.

Ces tensions locales n'atteignaient toutefois pas le seuil d'une « pénurie grave » au sens de la législation sur l'approvisionnement économique du pays. Cette notion désigne une menace considérable susceptible de provoquer, de manière imminente, de graves dommages économiques ou de perturber considérablement l'approvisionnement du pays (art. 2, let. b, LAP, RS 531).

C'est précisément à ce type de situation que répond l'Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (OAP , RS 531.32). Mais sa prévention commence bien en amont. L'OAP prévoit les mesures nécessaires pour maintenir l'approvisionnement aussi longtemps que possible et, si la pénurie ne peut être évitée, la maîtriser rapidement.

Cette anticipation passe notamment par une analyse des risques. Les cantons doivent identifier les installations indispensables à l'approvisionnement, tandis que les exploitants doivent planifier les mesures à prendre en cas de pénurie grave, en considérant notamment les risques et dommages possibles, leur chronologie et la collaboration avec les autorités et les organes d'intervention.

Quand les dépendances se révèlent

Pour un exploitant d'infrastructure critique, analyser ses risques ne consiste pas seulement à identifier les

événements susceptibles d'affecter ses installations. Il s'agit aussi de partir des fonctions à maintenir et de remonter le fil de leurs dépendances.

Cette démarche conduit à identifier les ressources, prestations et infrastructures extérieures indispensables, les conditions nécessaires à leur disponibilité, mais aussi la durée pendant laquelle leur interruption peut être absorbée. L'analyse se déplace ainsi de l'événement redouté vers ce qui permet concrètement à une prestation de continuer.

Elle doit également porter sur les solutions prévues en cas de défaillance. Une alimentation de secours, une seconde source d'approvisionnement ou un itinéraire alternatif ne constituent une véritable sécurité que s'ils ne restent pas exposés à ce qui a fragilisé la solution initiale.

C'est peut-être là le principal enseignement de l'été 2026. L'eau aura servi de révélateur. Tantôt trop rare, trop chaude ou trop basse, elle n'a pas eu besoin de disparaître pour mettre sous tension des fonctions très différentes. Elle aura surtout rendu visibles des dépendances que le fonctionnement ordinaire laisse facilement oublier.

Références

[1] MétéoSuisse, *Sécheresse exceptionnelle en Europe et en Suisse*, 27 juillet 2026

[2] OFEV, *Été 2026 : Sécheresse et danger élevé d'incendie de forêt*, Eaux et approvisionnement en eau, 28 août 2026

[3] Etat de Fribourg, *Sécheresse : approvisionnement en eau de certains alpages par l'Armée suisse*, 3 août 2026

[4] IFSN, *Les centrales nucléaires durant les étés caniculaires*, 24 juin 2026

[5] AFP / Connaissance des Énergies, *La centrale nucléaire suisse de Beznau à nouveau à pleine capacité*, 28 août 2026

[6] OFAE, *Situation d'approvisionnement*, 26 août 2026

[7] NCCS/OFEV, *Scénarios hydrologiques Hydro-CH2018*, *messages clés* et *Pénuries d'eau estivales*

[8] OFEV, *Sécheresse : la Suisse doit renforcer sa gestion de l'eau*, 20 août 2026

• **PRÊTS? //**

TROIS QUESTIONS
sur le thème de l'eau

1. Savez-vous dans quelle mesure vos fonctions essentielles dépendent de l'approvisionnement en eau ?

Pour quels usages, dans quelles quantités et avec quelles exigences pour pouvoir maintenir vos prestations ?

2. Combien de temps pourriez-vous fonctionner si cet approvisionnement était interrompu ?

Connaissez-vous vos réserves, votre autonomie et le moment à partir duquel certaines prestations devraient être réduites ou interrompues ?

3. Votre solution de secours fonctionnerait-elle encore au moment où vous en auriez besoin ?

Une réserve, une autre source ou un approvisionnement alternatif resterait-il réellement disponible si la perturbation affectait aussi les ressources ou les infrastructures dont il dépend ?

Ces trois questions peuvent servir de point de départ à une discussion avec les responsables de l'exploitation, de la continuité et de la gestion des risques. L'objectif n'est pas de prévoir tous les scénarios, mais d'identifier les dépendances qui méritent d'être examinées en priorité.

• LE CHIFFRE //

222

signalements de cyberattaques visant des infrastructures critiques ont été enregistrés par l'OFCS entre le 1er avril et le 31 décembre 2025

Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation d'annoncer, les exploitants concernés doivent signaler certaines cyberattaques à l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) dans les 24 heures suivant leur découverte. Parmi les attaques annoncées, les plus fréquentes sont le piratage (19,5 %), les attaques DDoS (17,6 %) et le vol de données d'accès (11,8 %). Les organisations les plus nombreuses à avoir signalé des incidents sont celles de l'administration publique, du secteur de l'information et de la communication, ainsi que les entreprises financières et les compagnies d'assurance.

Une première année de référence : le chiffre ne peut pas être directement comparé à 2024, puisque l'obligation d'annoncer n'est entrée en vigueur que le 1er avril 2025.

Rapport annuel OFCS 2025

• À L'ŒUVRE //

De la stratégie à l'action

Adopter une stratégie est une étape. La mettre en œuvre en est une autre.

La Stratégie cantonale PIC 2026-2028 est désormais entrée dans sa phase opérationnelle. La consolidation de l'inventaire cantonal des infrastructures critiques figure parmi les priorités actuelles. Mieux connaître les ouvrages, les exploitants et les prestations concernées permet de renforcer la base de planification et d'orienter les travaux à venir.

L'information et la sensibilisation accompagnent également cette démarche. #FRIPIC en est une première concrétisation.

La prochaine étape portera sur l'établissement et la mise à jour des dossiers d'ouvrage des infrastructures particulièrement critiques. Ils doivent permettre de réunir les informations nécessaires à la préparation et à la coordination en cas d'événement.

Mais la mise en œuvre de la stratégie se heurte aussi à une réalité : les moyens actuellement disponibles, notamment en personnel, restent limités au regard des ambitions fixées. La prochaine législature devra donc être l'occasion de renforcer les capacités consacrées à la PIC afin de poursuivre et d'approfondir les travaux engagés.

• CÔTÉ CYBER //

LE CONCEPT D'URGENCE COMME CLÉ DE LA CYBERRÉSILIENCE

Les 10 et 11 juin 2026, la Suisse a participé à Cyber Europe 2026, vaste exercice européen consacré cette année aux secteurs ferroviaire et maritime. Autorités et exploitants d'infrastructures critiques y ont testé leur capacité à gérer une cyberattaque de grande ampleur, à coordonner leur réponse dans des conditions proches de la réalité, à échanger les informations de manière efficace et à améliorer leur préparation aux futures cybercrises.

Cette préparation implique d'anticiper l'indisponibilité partielle ou totale des systèmes et moyens numériques sur lesquels repose le fonctionnement de l'organisation.

Une cyberattaque peut en effet rendre simultanément indisponibles la messagerie, les serveurs, les applications métier, les documents partagés ou certains moyens de communication. Or ce sont souvent ces mêmes outils qui contiennent les procédures de crise, les listes de contacts, les plans de continuité ou les informations nécessaires au rétablissement.

Pour aider les organisations à faire face à cette situation, l'Office fédéral de la cybersécurité (OFCS) met à disposition un **concept d'urgence accompagné d'outils pratiques**. La démarche s'articule autour de quatre phases : la préparation, la survenue de l'incident, sa gestion et, enfin, son suivi.

Avant l'incident, il s'agit notamment de mettre en place une protection de base, de prévoir les mesures permettant d'éviter que la situation ne dégénère en crise et d'identifier les processus les plus importants à maintenir. Lorsqu'une attaque survient, une feuille d'urgence indique à qui la signaler et comment la décrire. Si elle ne peut être rapidement maîtrisée ou entraîne des conséquences graves, le plan d'urgence et de crise est mis en œuvre : l'organisation d'urgence ou, en cas de crise, la cellule de crise coordonne alors les mesures, mobilise si nécessaire une aide extérieure et assure la communication interne et externe. Enfin, un débriefing structuré permet d'analyser l'événement et sa gestion afin d'améliorer la préparation aux situations futures.

À tester

Lors de votre prochain exercice, rendez volontairement indisponibles la messagerie, les dossiers partagés et vos applications habituelles.

Vos équipes disposent-elles encore des contacts, procédures, compétences et moyens nécessaires pour poursuivre les fonctions prioritaires ?

Si la réponse dépend d'un document stocké sur le système que vous venez de rendre inaccessible, vous venez probablement d'identifier une vulnérabilité.

Pour aller plus loin

OFCS, Le concept d'urgence comme clé de la cyberrésilience

• AGENDA //

4-5 NOV 2026 — **FORMATION EN GESTION DES RISQUES - MODULE DE BASE**

Les 4 et 5 novembre 2026, le SSCM, en partenariat avec Meyer Conseil Formation (MCF), propose une formation en gestion des risques destinée aux exploitants d'infrastructures critiques du canton. Deux journées pour apprendre à identifier, analyser et maîtriser les risques à l'aide d'outils concrets.

Plus que quelques places disponibles !

Inscrivez-vous dès maintenant via ce lien ou en scannant le QR code

Service de la sécurité civile et militaire SSCM
Protection de la population
Rte d'Englisberg 7, 1763 Granges-Paccot
T +41 26 305 30 00, protpop@fr.ch, www.fr.ch/sscm